

Nombre de Conseillers en
exercice : 29

Séance du 30 JUIN 2021 A 18H00

Présents à la séance : 23

L'An Deux Mil Vingt et Un, **le 30 JUIN A 18H00**

Extrait affiché le :
01 juillet 2021

Le Conseil Municipal de Raon l'Étape dûment convoqué et réuni en dehors de Son lieu ordinaire, à la salle des fêtes Beauregard, Impasse des Martyrs de la Résistance, du fait de la pandémie de Covid 19, sous la Présidence de M. PIERRAT Benoît, Maire.

4ème séance 2021

Présents : M. PIERRAT Benoît, Maire, Mme COÏS Magali, M. CHMIDLIN Stéphane, Mme TRIQUET Nadia, Mme ADAM Nathalie, M. COLIN Joël, Mme FERREIRA-PIERRAT Maria, M. SALÉRIO Philippe, Adjointes et Adjoint, Mme ACCILI Micheline, Mme PIANI Noëlle, M. CHARDIN Denis, Mme CLANCHÉ Ghyslaine, Mme RUYER Christine, Mme BENOIT Marie-Hélène, M. ROMARY Fabrice, M. FINANCE Michaël, M. GILET Dominique, M. KIZILDAG Murat, Mme DUPONT Virginie, M. BAUDONNEL David, Mme TRARBACH Carole, Mme SCHILLINGER Stella, M. PIERRAT-LABOLLE Julien, conseillères et conseillers municipaux.

Objet : Travaux rue A. Briand :
Convention de co-maîtrise d'ouvrage
avec la CASDDV.

Absents excusés ayant donné pouvoir :
M. RAMBOURG Bernard à M. COLIN Joël
M. BREGEOT Claude à Mme BENOIT Marie-Hélène
Mme DEL MASTRO Marie-Claire à M. le Maire
M. TARDIEU François à M. CHARDIN Denis
Mme ELI Emilie à Mme SCHILLINGER Stella

Absent excusé :

M. BURGER Emmanuel

Secrétaire de séance : Mme SCHILLINGER Stella.

N°49/2021

Dans le cadre du projet de requalification de la partie haute de la rue Aristide Briand, Madame Magali COÏS, Adjointe déléguée, informe le Conseil Municipal de la nécessité de signer une convention de co-maîtrise d'ouvrage avec la Communauté d'Agglomération de Saint-Dié-Des-Vosges compétente en matière de travaux d'eau potable, d'eaux pluviales urbaines et d'assainissement des eaux usées. L'enveloppe estimative des travaux figurant à la convention se répartit de la manière suivante :

- 58 695.50 € hors taxes estimés de travaux d'eaux pluviales urbaines,
- 21 422.25 € hors taxes estimés de travaux d'assainissement des eaux usées,
- 1 040 904.77 € hors taxes estimés pour les autres travaux estimés pris en charge par la Commune.

Ces explications apportées,

Le Conseil Municipal présent et représenté, après en avoir délibéré, est unanime :

A APPROUVER les termes du projet de convention de co-maîtrise d'ouvrage tel qu'annexé,

A AUTORISER Monsieur le Maire à signer ladite convention,

A AUTORISER Monsieur le Maire ou son représentant à effectuer toutes démarches et à signer tous documents s'y rapportant.

Ainsi fait et délibéré, en séance les jour, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme,
Le Maire,